

Département du Tarn
Arrondissement :
CASTRES
MAIRIE de VABRE
Tél : 05 63 74 40 60

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la **COMMUNE DE VABRE**

Séance du 01 juin 2023

Date de la convocation:
26/05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le premier juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Françoise PONS, Maire de Vabre.

Membres en exercice :

14

Présents : 14

Représentés : 0

Votants : 14

Présents : Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel PERALES, Michel CALS, Romain DECOURT, Christine GAILLARD, Didier GUY, Laurence JULIEN, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe MUR, Claude SALVETAT, Pierre-Jean SELLES, Aurore VAREILLES, Marie WILTORD RIBOULET

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 2

Représenté :

Secrétaire de séance : Michel PERALES

N° DE 2023 041

Objet : Vente parcelles de terrains- Emprise de l'ancienne voie ferrée Vabre

Madame le Maire expose que la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux souhaite procéder à l'achat de parcelles de terrains. Il s'agit de parcelles situées sur l'emprise de l'ancienne voie de chemin de fer. Ce projet revêt d'un intérêt patrimonial majeur pour le territoire, il permettra de finaliser le programme de création d'une voie verte à circulation douce. La communauté de communes prendra en charge la création et la gestion future de ce site d'intérêt communautaire (tourisme, développement économique, mise en valeur du patrimoine). La Communauté de commune propose que ces acquisitions soient réalisées à l'euro symbolique, conformément au Code général de la propriété des personnes publiques et du Code général des collectivités territoriales.

Madame Le Maire présente une liste des parcelles concernées par la délibération :

- parcelles cadastrées section BM 117 (12 202m²), BM 98 (10 205 m²) et BM 75 (8 600 m²)

- parcelles cadastrées section BM 74 (13 m²), BM 123 (17 m²), formant l'emprise des anciennes gares

- parcelles cadastrées section BM 126 (930 m²) et BM 127 (3 685 m²), formant l'emprise du pont du Bouissas

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité

DECIDE de vendre à l'euro symbolique les parcelles concernées, conformément à la liste ci-dessus.

DONNE POUVOIR à Madame Le Maire pour signer tout document afférent à cette opération.

Fait et délibéré à Vabre, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

RF Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/06/2023 081-218103059-20230601-DE_2023_041-DE

Madame Françoise Pons
Madame Françoise PONS



Maire de VABRE